



NOTES POUR LES ENSEIGNANTS : PRÉSENTATION INTRODUCTION AU PARLEMENT DE L'ONTARIO

LE PARLEMENT DE L'ONTARIO – INTRODUCTION POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

La présentation *Le parlement de l'Ontario* vous aidera à faire découvrir le Parlement à vos élèves. Elle couvre plusieurs sujets : les trois paliers (ordres) de gouvernement, la représentation (dont une introduction aux concepts de circonscription et de député) et un survol des principaux acteurs parlementaires.

Les présentes notes complémentaires vous serviront à animer des discussions en classe en encourageant les élèves à faire des associations d'idées. Enseigner en quoi consiste notre système parlementaire et gouvernemental peut sembler intimidant, mais nous en ferons un exercice plaisant et participatif!

Vous cherchez de l'information plus détaillée sur le parlement? Téléchargez gratuitement la [Trousse pédagogique pour les professeurs!](#) Vous voulez faire participer activement vos élèves? Essayez le [cahier d'exercices pour les élèves au niveau élémentaire!](#) Notre [site Web](#) propose aussi divers plans de leçons et jeux interactifs.

À vous de jouer!

LA DIRECTION DU PROTOCOLE PARLEMENTAIRE ET DES RELATIONS PUBLIQUES,
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ONTARIO

L'ÉDIFICE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE EN ONTARIO

L'Ontario est vaste; selon l'endroit où vous vivez, il est possible que les élèves connaissent l'édifice de l'Assemblée législative, ou au contraire, qu'elles et ils ne l'aient encore jamais vu. Les premières diapositives de la présentation visent surtout à aider les élèves à faire des associations d'idées. Posez quelques-unes des questions suivantes pour lancer la discussion :

- À quoi ressemble ce bâtiment?
- Dans quelle ville est-il situé?
- Pourquoi se trouve-t-il à Toronto? Pourquoi pas à Ottawa?

QU'EST-CE QUE LE PARLEMENT?

Il se peut que les élèves aient déjà entendu le mot « parlement », mais elles et ils ne savent peut-être pas ce qu'il veut dire ni pourquoi il est important. Demandez-leur de nommer des personnes, des mots ou des lieux qui peuvent avoir un lien avec le parlement. Voici quelques réponses fréquentes :

- le gouvernement;
- le premier ministre;
- des personnes importantes;
- l'endroit où l'on prend des décisions;
- Ottawa.

Toutes les réponses sont les bienvenues! Toutefois, vous devriez orienter la discussion en mentionnant que le parlement est responsable de la création des lois – dans le cas présent – pour l'ensemble de la province. Voici une analogie simple pour aider vos élèves à comprendre : dans la classe, il y a des règles que tout le monde doit respecter, et c'est la même chose dans le reste du pays ou de la province. Demandez à vos élèves quel mot on utilise pour parler des règles officielles qu'il faut toutes et tous respecter (les lois).

LE PARLEMENT de l'ONTARIO



QU'EST-CE QUE LE PARLEMENT?



QUELLES LOIS SUIVEZ-VOUS DANS VOTRE VIE QUOTIDIENNE?

Voilà une question que vos élèves devraient trouver facile et amusante! La plupart n'auront aucune difficulté à nommer les lois de base qui régissent la circulation routière. Elles et ils pourraient toutefois confondre les règles suivies à l'école ou à la maison avec les lois officielles. Vous pouvez leur dire qu'il y a une loi qui exige qu'elles et ils reçoivent une éducation, et que même celles et ceux qui font l'école à la maison doivent apprendre. C'est cette loi qui garantit aux jeunes Canadiennes et Canadiens une bonne éducation!



Quelles lois suivez-vous dans votre vie quotidienne?

QUELS SONT LES TROIS PALIERS DE GOUVERNEMENT?

Rappelez aux élèves que le Canada est un grand pays; vous pouvez même leur faire deviner sa population! Vu sa taille, les responsabilités qui le concernent sont réparties entre trois ordres – ou « paliers » dans la langue courante – distincts. Demandez-leur si elles et ils sont capables de nommer ces paliers : fédéral, provincial et municipal.

Quels sont les trois paliers de gouvernement?



FÉDÉRAL

Passez en revue quelques notions de base, par exemple où se réunit le gouvernement fédéral et quelles sont les personnes qui travaillent à ce palier (la première ou le premier ministre, les députées et députés fédéraux et les sénatrices et sénateurs). En les aidant des images à l'écran, demandez aux élèves de réfléchir aux responsabilités qui relèvent du palier fédéral (ou aux choses qui sont pareilles dans tout le pays), comme les passeports, la monnaie et les services postaux.

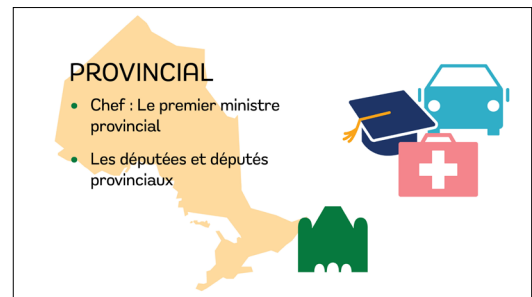
FÉDÉRAL

- Chef : Le premier ministre
- Les députées et députés fédéraux
- Les sénatrices et sénateurs



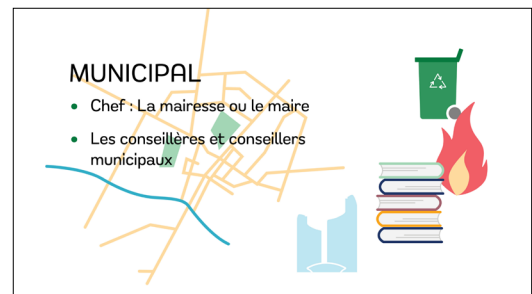
PROVINCIAL

Passez en revue quelques notions de base, par exemple où se réunit le gouvernement provincial et quelles sont les personnes qui travaillent à ce palier (la première ou le premier ministre et les députées et députés provinciaux). En les aidant des images à l'écran, demandez aux élèves de réfléchir aux responsabilités qui relèvent du palier provincial (ou aux choses qui sont pareilles dans toute la province), comme l'éducation, les permis de conduire et les soins de santé.



MUNICIPAL

Passez en revue quelques notions de base, par exemple où se réunit le gouvernement municipal et quelles sont les personnes qui travaillent à ce palier (la mairesse ou le maire/la préfète ou le préfet et les conseillères et conseillers municipaux). En les aidant des images à l'écran, demandez aux élèves de réfléchir aux responsabilités qui relèvent du palier municipal (ou aux choses qui peuvent être différentes d'une ville à l'autre), comme la collecte des ordures et des matières recyclables, les bibliothèques publiques et les services d'urgence.



LE JEU DES TROIS PALIERS DE GOUVERNEMENT

Pour vérifier si vos élèves connaissent les responsabilités qui relèvent des paliers fédéral, provincial et municipal, essayez le jeu « Les paliers de gouvernement » sur notre site Web. Les élèves devront associer les responsabilités au bon palier.



QUEL SYSTÈME DE GOUVERNEMENT AVONS-NOUS AU CANADA?

Maintenant que vous avez abordé la notion de parlement et les trois paliers de gouvernement, vous pouvez explorer des concepts un peu plus complexes avec vos élèves. Demandez-leur quel est notre type de gouvernement (une démocratie); peut-être le savent-ils déjà! Sinon, ce n'est pas grave. Interrogez-les sur la façon dont sont choisis les députées et députés fédéraux et provinciaux, et les conseillères et conseillers municipaux. Qu'est-ce qui doit avoir lieu pour qu'elles et ils obtiennent ce travail? Votre objectif est de les aider à faire le lien entre ces fonctions et le processus électoral. Une fois que c'est fait, voyez si elles et ils peuvent associer les concepts de vote et de démocratie. Demandez aux élèves de faire des recherches sur d'autres systèmes gouvernementaux.



Quel système de gouvernement avons-nous au Canada?

DÉMOCRATIE

Au Canada, nous avons la chance de vivre dans une démocratie. Discutez brièvement avec les élèves de ce que cela signifie. Vous pouvez par exemple parler de ce qui suit :

- Quel âge faut-il pour pouvoir voter?
- Tous les pays sont-ils des démocraties?
- Quels autres systèmes de gouvernement existent?
- Vos élèves ont-ils hâte de voter lorsqu'ils auront 18 ans?



Une démocratie

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

Le Canada est une démocratie, mais possède aussi un régime parlementaire particulier – il s’agit d’une monarchie constitutionnelle. Pour en savoir plus sur le régime parlementaire canadien, consultez la Trousse pédagogique pour les professeurs.

Il se peut que les élèves aient de la difficulté à saisir ce concept. En quelques mots, au Canada, il y a à la fois un chef d’État (le monarque) et un chef du gouvernement (la première ou le premier ministre du Canada, ou encore les premières ou premiers ministres provinciaux et territoriaux). Même s’il n’intervient pas dans les décisions politiques du pays, le monarque joue un rôle important dans le processus d’élaboration des lois, puisque les lois adoptées aux paliers fédéral et provincial doivent porter sa signature (la sanction royale).

Le monarque est donc responsable de l’approbation finale, mais il délègue ce pouvoir à ses représentants au Canada. Demandez à vos élèves où habite le monarque, et si elles et ils pensent qu’il doit se rendre au Canada chaque fois qu’une nouvelle loi doit être approuvée. Elles et ils réaliseront rapidement que ce ne serait pas très pratique!

UNE MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE



Le Monarque



Le Premier Ministre du Canada

LE REPRÉSENTANT DU MONARQUE

Le monarque a des représentants aux paliers fédéral et provincial. Au fédéral, il est représenté par la gouverneure générale ou le gouverneur général, qui accorde la sanction royale aux lois adoptées à Ottawa. Quant aux lieutenantes-gouverneures et lieutenants-gouverneurs, elles et ils représentent le monarque au provincial. Notez qu'il y a une lieutenante-gouverneure ou un lieutenant-gouverneur par province, et qu'elle ou il accorde la sanction royale aux lois de sa province.

Encore une fois, les concepts de monarchie constitutionnelle et de représentant du monarque peuvent être difficiles à comprendre. C'est pourquoi il peut être utile d'avoir recours à une analogie : interrogez vos élèves pour savoir s'il leur arrive de demander à leurs parents de vérifier leurs devoirs, par exemple pour s'assurer qu'elles et ils ont suivi les consignes ou n'ont oublié aucune réponse. C'est essentiellement le travail qu'accomplissent la gouverneure générale ou le gouverneur général et les lieutenantes-gouverneures et lieutenants-gouverneurs. Elles et ils ne peuvent pas modifier les lois créées par le parlement, mais doivent vérifier qu'elles ont été élaborées de façon démocratique et que toutes les étapes et procédures requises ont été respectées.

LA REPRÉSENTATION SELON LA POPULATION

La représentation selon la population garantit que le vote de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens est équivalent, puisque les circonscriptions électorales de la province sont fondées sur la répartition de la population. Pour en savoir plus sur les circonscriptions de l'Ontario, consultez la Trousse pédagogique pour les professeurs.

Demandez aux élèves de penser à la taille que fait l'Ontario; elles et ils peuvent même essayer d'en deviner la population! Posez-leur la question : « Pensez-vous que tout le monde en Ontario habite dans la même ville? » Est-ce que toute la population vit à Toronto? Demandez-leur de penser à la ville où elles et ils vivent, et à son nombre d'habitantes et d'habitants. La population étant répartie de façon inégale, il faut trouver un moyen pour que tout le monde soit représenté équitablement.

LE REPRÉSENTANT DU MONARQUE



Le Lieutenant-gouverneur de l'Ontario

REPRÉSENTATION SELON LA POPULATION

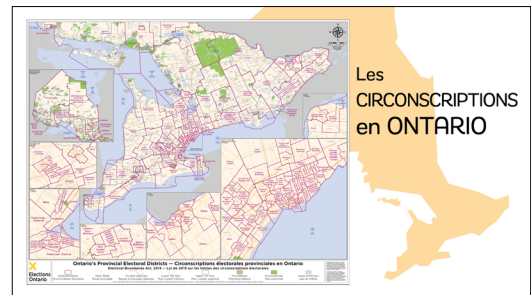


LES CIRCONSCRIPTIONS EN ONTARIO

Mentionnez que la province est divisée en plus petits morceaux, un peu comme un casse-tête. Invitez vos élèves à examiner la carte des circonscriptions de l'Ontario : que remarquent-ils? Si vous manquez d'idées pour engager la discussion, voici quelques pistes :

- Combien de morceaux pensez-vous qu'il y a sur cette carte? Voyez si vos élèves pourront deviner qu'il y en a 124.
- Est-ce que tous ces morceaux sont de la même taille?
- Où sont concentrés les plus petits?
- Où sont situés les plus grands?

Après avoir examiné la carte en détail, expliquez que chacun des morceaux s'appelle une « circonscription ». Chacune de ces circonscriptions est représentée par une députée ou un député au parlement de l'Ontario.

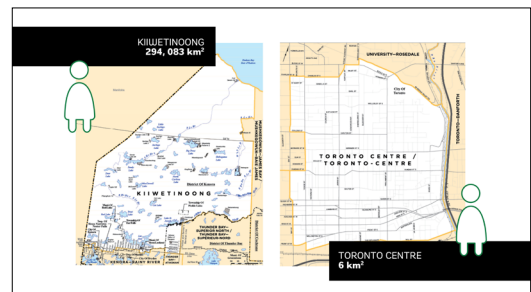


COMPARAISON ENTRE LES CIRCONSCRIPTIONS

Nous avons choisi la plus grande circonscription de l'Ontario et la plus petite, afin d'aider les élèves à comprendre que ce n'est pas la superficie qui compte, mais la population. Chacune des circonscriptions de la province contient environ 100 000 personnes. Voyez si vos élèves peuvent faire ce lien par eux-mêmes.

La circonscription de Kiiwetinoong, dans le Nord-Ouest de l'Ontario, possède une superficie d'un peu plus de 290 000 km²; c'est environ la taille de l'Italie. Quant à la plus petite circonscription de la province, Toronto-Centre, elle fait un peu moins de 6 km² et il est possible de la traverser à pied en un peu moins de 30 minutes. Ces secteurs ont chacun leur députée ou député, qui représente les personnes qui y vivent (l'électorat).

Demandez à vos élèves pourquoi ces deux secteurs ont chacun une députée ou un député, et en quoi cela est équitable. Qu'est-ce que ces deux circonscriptions (ou morceaux) ont en commun? Si les élèves ont de la difficulté, dites-leur de penser à l'emplacement de chacune : l'une est située dans une grande ville et l'autre, à l'extrême nord de la province.



DE QUELLE CIRCONSCRIPTION FAITES-VOUS PARTIE? QUI EST VOTRE DÉPUTÉE OU DÉPUTÉ?

Vérifiez dans quelle circonscription se situe votre école, et qui est la députée ou le député qui vous représente au parlement provincial. Pour ce faire, rendez-vous au www.elections.on.ca/fr.html et entrez le code postal de l'école dans la barre de recherche pour trouver la circonscription provinciale à laquelle elle appartient. Les élèves peuvent aussi faire une recherche avec leur propre code postal. Visitez notre [site Web](#) pour trouver la liste des députées et députés provinciaux.



De quelle circonscription faites-vous partie? Qui est votre députée ou député provincial?

Visitez les sites Web www.elections.on.ca/fr.html et www.ola.org/fr/deputes pour trouver qui est votre députée ou député provincial!

L'ÉDIFICE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Vous avez parlé des paliers de gouvernement, de la fonction du parlement (créer des lois) et des députées et députés provinciaux : il est temps de passer au lieu où s'accomplit leur travail en Ontario. Il s'agit de l'édifice de l'Assemblée législative, à Toronto, aussi connu sous les noms de parlement de l'Ontario et de Queen's Park. Expliquez à vos élèves que leur députée ou député passe une partie de son temps dans la communauté, et l'autre, dans l'édifice de l'Assemblée législative à Toronto.



LA CHAMBRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

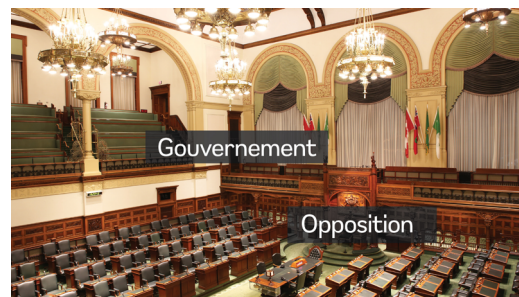
C'est dans cette pièce de l'édifice de l'Assemblée législative que les députées et députés se réunissent pour créer de nouvelles lois. Demandez à vos élèves ce qu'elles et ils remarquent au sujet de la Chambre. Vous pouvez poser les questions suivantes :

- Combien y a-t-il de bureaux dans la Chambre?
(Rappelez-vous qu'il y a 124 circonscriptions et que chacune est représentée par une députée ou un député.)
- De quelle façon les bureaux sont-ils disposés?
(La Chambre comporte trois sections.)



Le gouvernement et l'opposition

Faites remarquer que la Chambre est divisée en deux par une section au centre. Les membres du gouvernement s'assoient d'un côté; il s'agit du parti ou de « l'équipe » qui a remporté la dernière élection, autrement dit l'équipe qui a fait élire le plus de députées et députés. L'autre côté de la Chambre est occupé par l'opposition (pensez à « position opposée »), qui peut être formée de plusieurs partis (ou équipes).

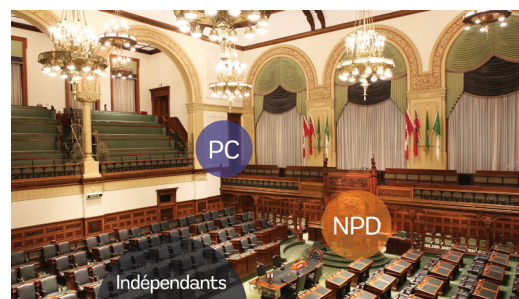


Les parties politiques en Ontario

Demandez à vos élèves si elles et ils peuvent nommer un parti politique de l'Ontario. Il est possible qu'elles et ils connaissent des partis politiques fédéraux, et la plupart d'entre eux ont un équivalent au palier provincial. À l'heure actuelle, l'Assemblée législative de l'Ontario compte des députées et députés des partis politiques suivants :

- Parti progressiste-conservateur de l'Ontario (gouvernement)
- Nouveau Parti démocratique de l'Ontario (opposition officielle)
- Parti libéral de l'Ontario
- Parti vert de l'Ontario

Elle comprend aussi des députées et députés indépendants, c'est-à-dire qui ne sont affiliés à aucun parti ou un parti qui a moins de 12 membres. Puisqu'il faut compter 12 membres élus pour être considéré comme un parti officiel à l'Assemblée.



Le président ou la présidente de l'Assemblée législative

Après avoir parlé des deux côtés de la Chambre – celui du gouvernement et celui de l'opposition –, il est temps de passer à la section du centre. Toutes les personnes assises dans l'allée centrale sont essentielles au bon fonctionnement du parlement. Demandez à vos élèves qui dirige l'école. La directrice ou le directeur? Voilà un bon point de comparaison pour les aider à comprendre le rôle de la présidente ou du président de l'Assemblée! C'est la personne qui fait régner l'ordre à l'intérieur de la Chambre, et les députées et députés doivent avoir sa permission pour prendre la parole.



Le président, l'honorable Ted Arnott

Montrez aux élèves la photo du président actuel, l'honorable Ted Arnott, et demandez-leur si son uniforme a quelque chose de particulier. Peuvent-elles et ils penser à quelqu'un d'autre qui s'habille en noir et blanc, quelqu'un qui fait respecter les règles lors d'un événement sportif? Même si le président est lui aussi un député, il se doit d'être neutre et non partisan, ce qui signifie qu'il ne participe pas aux débats et qu'il ne vote pas (sauf en cas d'égalité). C'est ce qui assure l'impartialité des travaux du parlement : tout comme on ne voudrait pas que l'arbitre porte un chandail aux couleurs d'une équipe lors d'un match de hockey, on ne veut pas non plus que le président prenne pour un parti en particulier.



La greffière ou le greffier

La greffière ou le greffier n'est pas une députée ou un député, et n'a pas été élu à son poste. Elle ou il doit poser sa candidature, comme pour n'importe quel autre emploi. Toutefois, elle ou il doit avoir déjà travaillé longtemps à l'Assemblée législative. La greffière ou le greffier conseille la présidente ou le président et les députées et députés sur les règles du parlement, car elle ou il est passé maître de la procédure parlementaire. C'est aussi lui ou elle qui compte les voix lors des débats.



Le greffier, Trevor Day

Vos élèves remarqueront peut-être que le greffier est lui aussi habillé en noir et en blanc. Demandez-leur ce que cela leur indique à son sujet. Tout comme le président, le greffier doit être impartial et non partisan. Le greffier actuel, Trevor Day, travaille à l'Assemblée législative depuis plus de 25 ans, ce qui signifie qu'il a eu tout le temps de devenir un expert des règles du parlement!



La sergente ou le sergent d'armes

La sergente ou le sergent d'armes est chargé de maintenir l'ordre public dans la Chambre au nom de la présidente ou du président. Elle ou il supervise aussi les services de sécurité dans tout l'édifice de l'Assemblée législative.



Le sergent d'armes, Tim McGough

Le sergent d'armes actuel, Tim McGough, était auparavant agent de police. Il est assis dans la Chambre durant les débats, et est responsable d'un important objet cérémoniel, la masse.



La masse législative

La masse est placée sur la table de la greffière ou du greffier, au centre de la Chambre. C'est la sergente ou le sergent d'armes qui l'apporte dans la Chambre tous les jours.



La masse

La masse a été fabriquée à Ottawa en 1857; elle a donc plus de 150 ans! Elle est principalement faite de cuivre, et plaquée d'or. Demandez à vos élèves à quoi ressemble la partie supérieure (à une couronne). Autrefois, la masse symbolisait la permission de se réunir accordée au parlement par le monarque. Si aujourd'hui elle symbolise toujours le pouvoir du monarque, elle représente maintenant le transfert de pouvoir aux représentantes et représentants élus (les députées et députés), ainsi que l'autorité de la présidente ou du président.



Les sténographes (rédacteurs) du journal des débats

Au milieu de l'allée centrale de la Chambre se trouve un bureau réservé aux sténographes parlementaires, c'est-à-dire les gens qui font la transcription par écrit des réunions qui ont lieu dans la Chambre ainsi que des réunions des comités.



Les rédacteurs du Journal des débats

Les sténographes parlementaires se servent d'un ordinateur portable pour consigner ce que disent les députées et députés durant les débats. Leur travail est important, puisqu'il permet aux Ontariennes et Ontariens d'aller lire ce dont discutent les députées et députés. Demandez à vos élèves s'ils connaissent d'autres moyens de s'informer sur ce qui se passe dans la Chambre.

- Par les nouvelles : Les journalistes sont autorisés dans la Chambre. Elles et ils s'assoient dans la tribune de la presse, en haut du siège de la présidente ou du président.
- À la télévision ou en ligne : Il est possible de regarder les séances en direct à la télévision ou sur le site Web de l'Assemblée. Celles-ci sont également rediffusées durant la journée. Difficile de voir les caméras, mais il y en a sur les murs de la Chambre et au-dessus des cadres de porte.
- En personne : Les places qui surplombent la Chambre forment les tribunes du public. Lors des séances tenues en Chambre, les membres du public peuvent s'asseoir et assister aux travaux.

Les pages de l'Assemblée législative

Demandez à vos élèves l'âge requis pour travailler au sein du parlement. Elles et ils penseront sûrement qu'il faut avoir 18 ans, mais les pages de l'Assemblée législative sont les plus jeunes employés. Ce sont des élèves de 7^e et 8^e année!

Les pages

Les pages de l'Assemblée législative se trouvent habituellement à l'avant de la Chambre, près de la présidente ou du président. Ce sont les messagères et messagers du parlement : elles et ils apportent de l'eau et des documents importants aux députées et députés, un travail qui peut les amener à parcourir l'édifice dans tous les sens. Comme cette expérience éducative gratuite est d'une durée de deux à cinq semaines, les pages reçoivent congé d'école pour aller travailler dans la Chambre et s'initier au processus législatif, et doivent donc avoir d'excellents résultats scolaires. Vous pouvez présenter une candidature en ligne afin d'être sélectionné pour le programme. Les pages viennent des quatre coins de la province!



COMMENT S'IMPLIQUER AU PARLEMENT

Vos élèves sont peut-être trop jeunes pour voter, mais cela ne veut pas dire qu'elles et ils ne peuvent pas participer au processus parlementaire!



Comment pouvez-vous engager avec le Parlement?

LES PÉTITIONS

Les élèves peuvent rédiger et signer des pétitions, qu'elles et ils enverront ensuite à leur députée ou député provincial. Une pétition est un document, adressé à l'Assemblée législative de l'Ontario et signé par au moins une personne, qui demande à l'Assemblée d'intervenir ou de revoir sa position sur une question. Elle peut être présentée par une personne ou par un groupe. Pour en savoir plus sur le dépôt d'une pétition, consultez notre [site Web](#).



Créez ou signez une pétition

REGARDER UN DÉBAT À LA TÉLÉVISION OU Y ASSISTER EN PERSONNE

Regarder un débat à la télévision avec vos élèves est une excellente façon de leur enseigner le processus législatif. Les travaux de l'Assemblée sont diffusés en direct sur notre [site Web](#). Des vidéos sont aussi archivées; visionner celles-ci est aussi une bonne façon d'évaluer les apprentissages de vos élèves! Voyez si elles et ils sont capables de dire où sont assis les représentantes et représentants du gouvernement et de l'opposition, ou si elles et ils se rappellent tous les acteurs parlementaires dont vous leur avez parlé.



Assistez à un débat en personne ou à la télé

ENVOYER UN COURRIEL À VOTRE DÉPUTÉE OU DÉPUTÉ

Prenez contact avec votre députée ou député! Envoyez-lui un courriel au nom de la classe ou demandez à vos élèves de lui écrire. Vous pouvez aussi leur demander de rédiger des lettres qui pourront être envoyées par la poste au bureau de votre députée ou député. Voici quelques idées de questions à poser :

- Comment c'est, être députée ou député?
- Qu'est-ce que vous aimez le plus de votre travail?
- Quelle est la partie la plus difficile de votre travail?
- Sur quels enjeux travaillez-vous en ce moment?
- Pourquoi avez-vous voulu devenir députée ou député?



Envoyez un courriel
à votre députée
ou député

MERCI!

Merci d'utiliser nos ressources! Vous trouverez sur notre site Web une foule d'autres activités et ressources gratuites, dont des cahiers d'exercices, des plans de leçons, des jeux et plus encore!

**L'ASSEMBLÉE
LÉGISLATIVE
DE L'ONTARIO**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

416-325-7500

RÉSERVATIONS DE VISITES :

416-325-0061

PROGRAMME D'EXTENSION

COMMUNAUTAIRE : 416-325-8094

WWW.OLA.ORG/FR/VISITER-APPRENDRE

SUIVEZ NOUS :



@ASSEMBLEELEGISLATIVEDELONTARIO



@PARLONEDUCATION



@PARLONEDUCATION